

## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRETE DU MAIRE N° 5874/2020 PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, AVENUE GEORGES BRASSENS, DU 20 JANVIER AU 21 FÉVRIER 2020.

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4;

**Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

Considérant que des travaux de gainage du réseau d'assainissement doivent être exécutés, avenue Georges Brassens, par la société TERIDEAL, 4 boulevard Arago, 91230 Wissous et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement;

## **ARRÊTE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 Durant la durée des travaux, la circulation sur l'avenue Georges Brassens s'effectuera en demi-chaussée, par alternat à feux, du 20 janvier au 21 février 2020.

ARTICLE 2

L'entreprise chargée des travaux neutralisera les emplacements nécessaires aux divers chantiers, mettra en place toute signalisation conforme à la réglementation afin de protéger les chantiers et les usagers et œuvrera à faciliter au mieux l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
La société TERIDEAL,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes, Le SIVOM, La SETRA.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 14 janvier 2020

Sylvie GERINTE Maire de Marolles-en-Brie